



Certificat médical et RTT/CP

Par **emerichunter**, le **21/05/2013** à **08:33**

Bonjour, rn
je n'ai trouvé la réponse sur aucun site officiel (gouv.fr). rn
Ma question : Doit-on poser une journée RTT/congés si on a un certificat médical pour justifier son absence ? rn
Mon responsable me demande de remplir une demande de congé alors que je me suis absenté pour une consultation chez un spécialiste (pas le choix dans la date, évidemment). J'ai prévenu mon responsable à l'avance et j'ai fait faire une attestation de présence. De plus, je suis amené à m'absenter régulièrement : vais-je devoir passer toutes mes vacances chez le médecin ? rn
Question secondaire : Si il a raison de me le demander alors quel est l'intérêt du certificat ??! rn
Emeric

Par **moisse**, le **21/05/2013** à **08:56**

Bonjour,rn
C'est en fait pour savoir si vous voulez être payée ou non pour ces journées d'absence.rn
La justification est un problème disciplinaire, qui n'est pas mise en cause.rn
Mais reste le problème du salaire, puisque contre partie d'un travail effectif.

Par **pepelle2**, le **22/05/2013** à **08:36**

Bonjourrn
Vous avez du spécialiste une attestation de présence qui prouve que vous étiez bien chez lui et que votre absence était justifiée. Donc on ne peut prendre aucune sanction disciplinaire comme dit par Moisse contre vous. rn
Mais vous n'avez pas d'arrêt de travail. Donc l'employeur n'a aucune obligation de vous payer ces journées chez le spécialiste. Il peut donc vous retirer des journées de salaire ou vous faire prendre des RTT ou congés pour ne

pas subir de perte financière.